

## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire ou spéciale qui sera tenue mardi, le 8 mai 2018 à 19 :30 heure, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### Nature et effets de la demande :

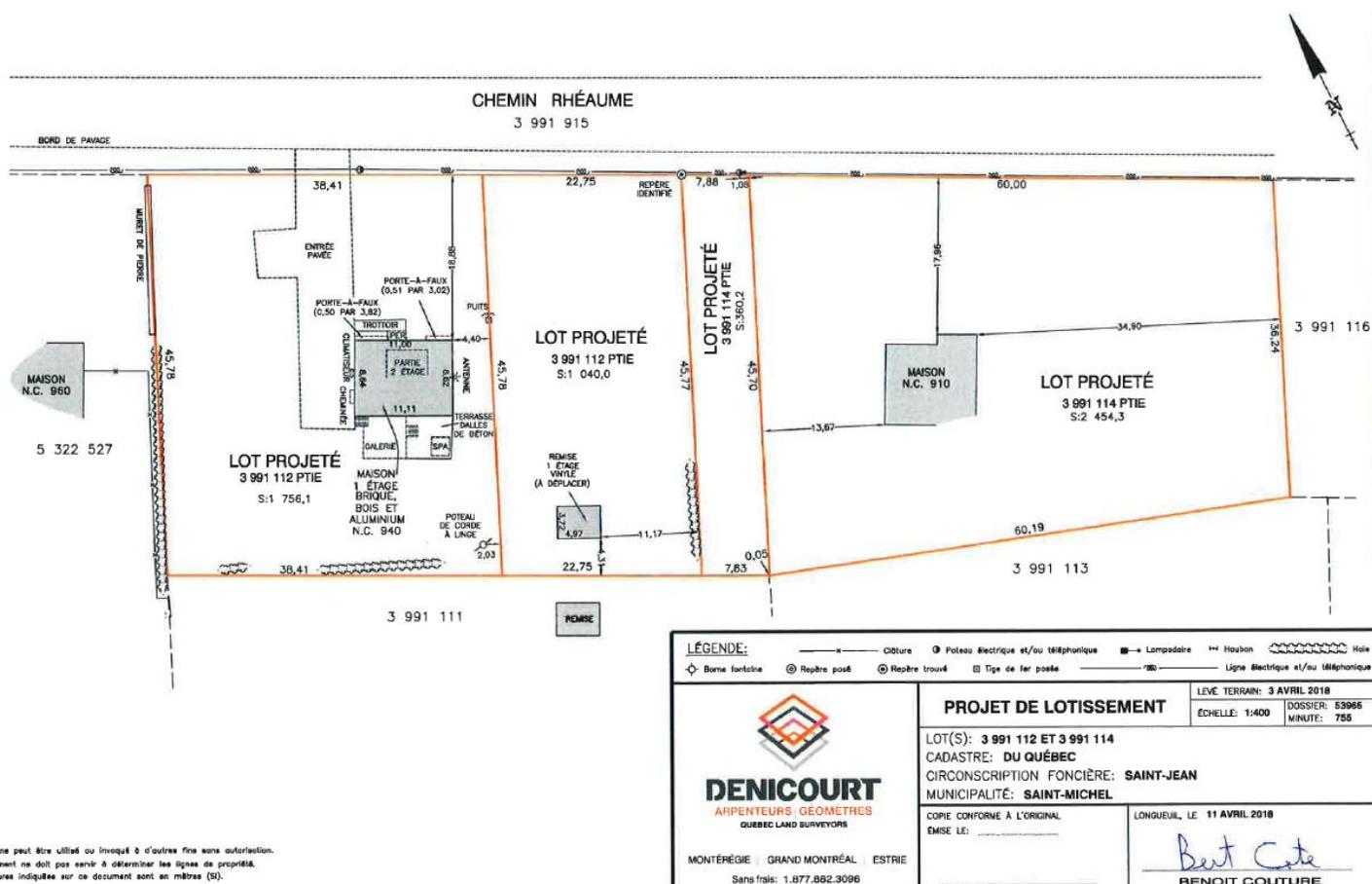
Autoriser la demande # 2018-04-0010 pour délivrer les permis de lotissement (# 2018-04-0052, 2018-04-0053 et 2018-04-005) afin de:

Permettre de subdiviser le lot no. 3 991 112 en deux lots dont :

- l'un des lots (déjà bâti) aura une largeur à la rue de 38,41 mètres, alors qu'en vertu de l'article 17.1 du règlement numéro 186 sur le lotissement, la largeur minimal d'un lot doit être de 50 mètres

et

- le second lot, lequel sera également créé avec une partie du lot 3 991 114, aura une largeur à la rue de 30,63 mètres, alors qu'en vertu de l'article 17.1 du règlement numéro 186 sur le lotissement, la largeur minimal d'un lot doit être de 50 mètres.



NOTE :  
 -Ce plan ne peut être utilisé ou invoqué à d'autres fins sans autorisation.  
 -Ce document ne doit pas servir à déterminer les lignes de propriété.  
 -Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (M).

Les nouveaux lots respecteront la superficie minimale en vertu du règlement de lotissement.

Cette demande est localisée 940, chemin Rhéaume, Saint-Michel (lot 3 991 112 Cadastre du Québec).

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2018.

Signé: (s) *Caroline Provost*

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)